



Si vous n'arrivez pas à voir les images, [consultez la version en ligne](#)

Newsletter n°136 Le 20 juillet 2025

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Assemblée Générale en **présentiel** et en **distanciel** le **vendredi 8 août de 10 h à 12 h 30**

Sommaire de cette news 

1. Informations locales
 2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
 3. [Informations RTE](#) : origine du black-out du 28 avril
 4. [Informations FED](#) - pétitions - bulletin [d'adhésion APPGE 2025](#)
-

1. Informations locales

 **A Parlan (15) : 4 éoliennes devraient être construites. Mais Stop Eole Parlan poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.**

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : "*Suite au dépôt du mémoire en défense de la partie adverse, notre avocat a rédigé un mémoire complémentaire en stipulant l'étude de notre ornithologue que nous avons engagé en fin d'année 2024. Cette étude démontre que le rapport de EXEN en 2016 pour la société ABO WIND a **des carences**, notamment à propos **des rapaces proches du futur parc....** Sans ces recherches, pas de faits nouveaux pour argumenter notre recours.... Nous vous faisons parvenir en pièce jointe [le mémoire en réplique](#) de notre avocat, ainsi que [l'étude ornithologique](#)." Leur budget a été dépassé et ils auraient [besoin d'une aide](#)*

 **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

Nous restons vigilants sur ce dossier.

La commune sort une [lettre d'information](#) sur le projet éolien citoyen. Lire le compte rendu du conseil municipal du 26 mai dans [La Dépêche du 4 Juin](#) 2025

 **A Labastide-du-Haut-Mont**, une réunion d'information **s'est tenue le 18 juin**. L'Association [Vent du Haut Ségala](#) était présente avec plusieurs personnes, toutes opposées au projet. Une demande d'informations a été envoyée à la mairie de Gorses. Lire la demande du 17 juin avec les [réponses du 18 juin en bleu](#)

 Un collectif d'associations s'est constitué dans le Lot : Réseau des Résistances et Alternatives Lotoises. Lire l'appel de [Montfaucon](#)

 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

[Retour sommaire](#)

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **site de l'APPGE** sont sécurisés (ils sont en https://)

2. Informations parcs annulés📌

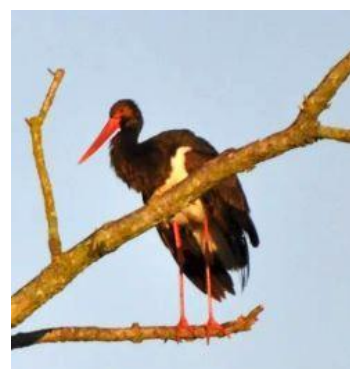
Loire : Le Conseil d'Etat dit non aux 5 éoliennes du Col de la Loge

Par une décision rendue le 8 juillet 2025, le Conseil d'État a annulé de manière définitive, en raison d'une " **dégradation du paysage** ", l'autorisation d'exploiter les éoliennes industrielles en projet au col de la Loge sur le Grand Caire. Lire dans le **Progrès du 16 juillet** ou dans **TélévisionLoire7 du 17 juillet** 2025

Indre : à Luçay-le-Libre, le projet éolien est retoqué par le Conseil d'État.

Dans sa décision, le Conseil d'Etat souligne que le projet engendrerait un effet **de saturation visuelle préjudiciable** à la protection du voisinage et que les mesures proposées par la société ne seraient pas suffisantes pour éviter les préjudices. Lire dans la **Nouvelle République du 9 juillet** 2025

Indre et Loire : à Charnizay-le Petit-Pressigny, le projet de parc éolien de Chaiseau retoqué pour protéger un **couple de cigognes noires**. Lire dans **La Renaissance Lochoise du 2 juillet** ou dans **France-Bleu du 24 juin** 2025.



Côte-d'Or : à Bussièrès, le Conseil d'État confirme l'arrêt du **projet** de parc éolien " du Bavoie "

La société SPV Cité a tenté un ultime recours devant la plus haute juridiction pour défendre son projet de parc éolien voisin d'un site de nidage de **cigognes noires**. Lire dans **Le Bien Public du 28 juin** 2025.

Orne : le projet de parc éolien entre Moussonvilliers et Saint-Maurice-lès-Charencey, porté par EDF, semble promis au même destin que celui d'Engie en ce début juillet 2025, en sursis depuis la découverte **d'un couple de cigognes noires**. Lire l'article de **Ouest-France du 1er juillet** 2025

Deux-Sèvres : Le ministère des Armées a mis son veto au projet éolien à Melleran dans le Mellois, parce qu'il aurait un impact sur **le radar militaire de Cognac; le Conseil d'Etat a suivi**. Lire dans la **Nouvelle République du 15 mai** ou **du 25 juin** 2025

Sarthe : à Dissay-sous-Courcillon, la Cour administrative d'appel de Nantes a désavoué le projet de parc éolien à cause du **radar militaire de Cinq-Mars-la-Pile**. Lire dans **Actu.fr du 3 juillet** 2025

Manche : le parc éolien de La Feuillie cause une " gêne significative " et " inacceptable "

Dans une décision qui date du 1er juillet 2025, rendue publique le 8 juillet, la Cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique) a confirmé le veto du préfet de la Manche concernant le projet de parc éolien de La Feuillie. Un veto fondé, à raison selon la juridiction, **sur l'avis défavorable de la direction de la circulation aérienne militaire du ministère des**

Armées. Lire dans [Ouest-France du 9 juillet](#) 2025.

Loire-Atlantique : le parc éolien à cheval entre Teillé et Trans-sur-Erdre, dans le pays d'Ancenis est enterré par la justice.

Faute pour ses promoteurs d'avoir régularisé leur projet dans les délais qui leur avaient été impartis en novembre 2023, la Cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'autorisation d'exploitation. Lire dans [Ouest-France du 15 juillet](#) 2025.

LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : L'oiseau le plus petit du continent européen, le **roitelet triple bandeau**, est celui que l'on retrouve le **plus fréquemment mort au pied des éoliennes**, selon la Ligue de protection des oiseaux.

" La mortalité moyenne de l'ensemble de ces parcs s'établirait entre 6,6 et 7,2 oiseaux par éolienne et par an ". Rapporté au nombre d'installations terrestres raccordées (2400), on approcherait des 16.800 volatiles tués chaque année. 75% des espèces d'oiseaux retrouvées mortes sous les éoliennes seraient des espèces protégées en France ; plus de 8% d'entre elles feraient partie de la liste rouge des espèces menacées de disparition (UICN France)". Lire dans [le Figaro du 8 juillet](#) 2025



[Retour sommaire](#)

3. Informations RTE

Panne électrique du 28 avril en Espagne et Portugal

L'origine du black-out espagnol se trouve dans la centrale Nuñez de Balboa, un grand parc photovoltaïque du géant espagnol des renouvelables, Iberdrola, situé au sud-ouest de l'Espagne dans la province de Badajoz, tout près du Portugal. Lire dans [Les Echos du 27 juin](#) ou dans [Le gaz du 5 juillet](#) 2025

[Retour sommaire](#)

4. Informations FED

Plainte déposée auprès de la Commission européenne

Les associations Fédération Environnement Durable, Sites & Monuments, et Vent de Colère ! ont déposé, le 15 juin 2025, une plainte officielle auprès de la Commission européenne. Cette plainte vise les défaillances de la procédure française d'autorisation environnementale applicable aux projets d'éolien terrestre en matière d'information, de consultation et de participation du public. Lire dans [info du jour du 16 juillet](#) 2025

Allemagne : L'Allemagne industrielle tire la sonnette d'alarme.

Dans une lettre ouverte sans précédent envoyée au Chancelier Friedrich MERTZ, des acteurs majeurs de l'industrie allemande - LEAG, IGBCE, ArcelorMittal, BASF, et d'autres - dénoncent avec gravité les effets destructeurs de la politique énergétique actuelle, incarnés par le programme NRJ 22 et les orientations du Green Deal européen. Lire le communiqué de la [FED du 6 juillet](#) 2025

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur "ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent"

📁 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

📁 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

📁 Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

📁 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

📁 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboisse, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

[Gilles Forhan, secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)

Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)